Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 11 (1919)

Heft: 1

Artikel: Le deuxième congrès ouvrier

Autor: Dürr, Karl

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383235

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE

*തക്കെക്കെക്കെക്കെക്കെ*ക്ക

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an Pour l'Etranger: Port en sus Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques Nº III 1366 ♦♦♦♦♦♦♦♦♦ Paraît tous les mois ♦♦♦♦♦♦♦♦♦

o Expédition et administration : o Imprim. de l'Union, Berne oooo Kapellenstrasse, 6 oooo

SOMMAIRE: Pages 5.	. La misère chez les agriculteurs
1. Le deuxième congrès ouvrier	La journée de huit heures
3. La Conférence syndicale internationale	. † Arnold Calame

Le deuxième congrès ouvrier

Après la cessation de la grève, on réclama bruyamment de différents côtés la convocation immédiate d'un congrès ouvrier, afin de demander compte au comité d'action des raisons qui le poussèrent à ordonner prématurément, selon l'avis de certains, la cessation de la grève. Le comité d'action lui-même, au lendemain de la grève, avait déjà envisagé la convocation d'un congrès pour le mois de janvier. Il se prononçait contre la convocation plus rapide, non qu'il craignât une discussion sur ses actes, mais parce qu'il envisageait que la préparation du congrès et les discussions préalables nécessaires dans les fédérations exigeaient plus de temps. On finit par se mettre d'accord pour le 22/23 décembre. Personne aujourdh'hui ne contestera que ce congrès aurait gagné en clarté, s'il avait pu être renvoyé.

On se plaignit au congrès de ce que le rapport imprimé du comité d'action et les propositions des fédérations avaient été remis trop tard aux délégués et qu'il en résultait une impression d'improvisation. Beaucoup de questions avaient à peine été effleurées et d'autres terminées qu'à

moitié.

Le congrès réunit environ 260 représentants de fédérations syndicales et 80 du Parti. A l'ordre du jour figuraient: l'office de l'alimentation, le rapport sur la grève générale et l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la classe ouvrière.

Le président communiqua à l'assemblée que le Conseil fédéral avait ignoré le camarade Huggler que le comité d'action proposait pour la commission de l'office de l'alimentation et nommé le camarade Lang de Zurich. Comme la classe ouvrière ne peut tolérer qu'on lui désigne ses représentants, le comité d'action fut d'avis que les autres membres nommés devaient aussi renoncer à leurs mandats. Ce qui fut admis sans discussion.

La grève générale occasionna de longs débats qui ne furent pas toujours très édifiants. Deux courants d'opinions se firent bientôt jour: Les sévères critiqueurs et leurs adhérents qui se recrutent surtout dans les rangs des Zurichois et des Bâlois. Zurich tout particulièrement fournit un fort contingent de joûteurs qui ne furent pas toujours heureux dans leurs moyens. Une allusion aux camarades Eugster, Gustave Muller et Grimm fut repoussée par de vives protestations de l'assemblée. Le comité d'action trouva de chaleureux défenseurs. Plusieurs parmi ces derniers avaient trouvé prématuré le mot d'ordre de mettre fin à la grève, mais ils changèrent d'avis après réflexion. Nous renonçons à donner le détail des votes qui furent repoussés. Ceux que cela intéresse pourront consulter le bulletin sténographique. L'essentiel est que le congrès accepta le rapport du comité d'action par 201 voix contre 79. Le congrès adopta en outre par 315 voix sans opposition, un ordre du jour de sympathie aux victimes de la grève, en les assurant de l'appui moral et financier de la classe ouvrière. Une souscription dans ce but, fatte parmi les congressistes, donna plus de 1100 francs.

Les solutions données aux objets mis en discussion ne contentèrent pas beaucoup de congressistes. Il est évident que dans de si grandes assemblées, où tant d'intérêts sont en jeu, des solutions ne peuvent s'obtenir que par des com-

La commission syndicale y avait déjà fait une part dans ses propositions. Le comité d'action avait été créé ensuite d'une entente entre le Parti socialiste et l'Union syndicale pour solutionner des questions communes aux deux groupements.

Avec le congrès ouvrier surgit un nouveu rouage qui n'est prévu ni dans les statuts du Parti, ni dans ceux de l'Union syndicale, mais dont beaucoup de collègues en acceptent l'existence en le trouvant même nécessaire.

La commission syndicale crut devoir tenir compte de la situation, en proposant la création d'un comité d'action composé de cinq représentants de l'Union syndicale, trois du Parti et trois des cheminots. Les compétences de ce comité devront lui être conférées par la commission syndicale et la direction du Parti réunies en conférence. Ces deux organisations ayant la faculté, si elles le trouvaient nécessaire, de convoquer un congrès ouvrier à caractère purement consultatif.

Le Parti opposait à cette proposition la nomination de tout le comité d'action par le congrès ouvrier, et l'obligation d'exécuter les déci-

sions du congrès.

La Fédération du commerce, transport et alimentation voulait même créer une sorte d'Union ouvrière suisse par l'Union syndicale et le Parti socialiste, avec un comité de 13 à 17 membres. D'après ses proposition, l'exécution des décisions du congrès devait être aussi obligatoire pour toutes les organisations adhérentes.

D'après les propositions de l'Union ouvrière de Zurich, la commission syndicale et la direction du Parti socialiste devaient être éliminées pour mettre à leur place un comité d'action de 60 membres et un comité directeur d'action de 15 personnes, tous nommés directement par le

congrès.

Le Parti socialiste de Zurich 6 présentait des propositions analogues à celle de l'Union ouvrière de Zurich, mais en se contentant d'un comité de 45 membres.

Les ouvriers sur bois voulaient surtout donner des représentants aux unions ouvrières pour le comité d'action.

Mais la proposition culminante revient sans contredit au Parti socialiste d'Altstetten, qui demandait la création de conseils d'ouvriers!

Contre toutes ces propositions, le comité d'action se mit d'accord en demandant la création d'un comité d'action de 15 membres, dont cinq nommés par l'Union syndicale, trois par le Parti, trois par le cartel des cheminots et le restant par le congrès lui-même. Le comité d'action étendu devait être composé par la commission syndicale et le comité du Parti. Puis un congrès ouvrier dont les décisions devaient être ratifiées ou rejetées par les organisations.

Une minorité du comité d'action, composée des représentants de langue française, demandaient le maintien de l'entente actuelle entre le Parti et l'Union syndicale, avec possibilité, pour ces deux organisations, de créer un comité d'action nommé en proportion de leurs effectifs respectifs et ayant pour tâche de conduire à bien des revendications communes aux deux organisations

contractantes.

Le temps dont le congrès pouvait disposer pour discuter toutes ces propositions, fut des plus restreints. Les divergences s'augmentérent encore par la proposition d'un nouveau compromis présenté par une commission nommée dans ce but. Ce compromis fut cependant admis par une majorité du comité d'action et accepté par le congrès.

Selon ce projet, le comité d'action se compose de quinze représentants, dont quatre de l'Union syndicale, trois du Parti socialiste, trois du cartel des cheminots et cinq proposés par le congrès. Ces nominations se font par le congrès sur la proposition des organisations intéressées.

Le comité d'action étendu se compose: des membres du comité central d'action, des membres de la commission syndicale suisse, du comité central du Parti socialiste suisse et des 20 membres nommés par le congrès. Ainsi, par ce comité

d'action étendu, nous aurons déjà un congrès de 120 membres.

Personne ne prétendra que par là nous aurons allégé le rouage et donné plus de souplesse à nos moyens d'action. Ces nominations ont démontré que beaucoup de délégués n'étaient du tout pas au clair sur ce qu'ils venaient de décider, et qu'il était impossible de contenter toutes les organisations. C'est ainsi que fut lancée la supposition gratuite que le représentant de l'Union syndicale (lequel?) avait saboté les élections!

Une question importante dont on ne s'est pas occupé au congrès, bien qu'elle fut comprise dans les propositions du comité d'action et acceptée avec l'ensemble du projet, c'est la couverture des frais. Tant qu'il s'agit de secours pour des ouvriers victimes de représailles (renvois), les comités centraux s'en occupent comme par le passé. Les frais pour les procès et les secours aux emprisonnés seront versés grâce aux souscriptions organisées partout dans ce but. A cela s'ajoutent, par contre, des frais assez importants pour délégations au comité central d'action, impressions, ports, matériel de bureau, location, etc.

Il est certain que l'on ne pourra pas sans autre charger de ces frais la caisse de l'Union syndicale et celle du Parti sans en assurer la couverture. Les fédérations elles-mêmes ne peuvent pas être obligées à verser des cotisations supplémentaires à l'Union syndicale. Il faudra donner aux fédérations l'occasion de se prononcer, si elles consentent à payer la part des frais qui

leur incomberait de ce fait.

Toute une série de propositions concernaient le programme. Beaucoup d'organisations pensent probablement que le comité d'action est la panacée qui les guérira de tous les maux actuels. Nous les prévenons contre cette illusion, afin de leur éviter une déception le jour où elles s'apercevront que le comité d'action, bien que composé d'éléments les plus capables, ne peut cependant pas faire plus que ses moyens ne le lui permettent.

Le comité d'action ne pourra, d'ailleurs, s'occuper que de questions qui nécessitent la collaboration du Parti et de l'Union syndicale.

Le programme doit s'inspirer des circonstances du moment. Il peut s'amplifier lorsque ces dernières se modifient. Les questions d'ordre purement politique ou syndical ne devront, comme par le passé, n'être solutionnées que par le Parti ou les syndicats. L'institution d'un comité d'action ne doit pas devenir une arène pour des ex-

périences syndicalistes.

Le congrès a aussi exprimé, sans équivoque, sa volonté de ne rien avoir de commun avec les méthodes du bolchévisme. La grande majorité des ouvriers entend rester sur le terrain légal. Le maintien de ce point de vue lui est rendu difficile par les autorités (mobilisation) et par la bourgeoisie (l'excitation dans la presse et gardes civiques). Au cours du congrès, il lui fut donné la preuve que sans plus de motifs qu'aux premiers jours de novembre, la troupe était mise de piquet et des mitrailleuses braquées à Zurich, Lucerne, Soleure, comme suprême moyen pour calmer les ouvriers mécontents.

Le congrès a répondu en tous points à notre attente en ce qui concerne son appréciation sur la grève générale. Les décisions instaurant une nouvelle organisation ne nous ont pas donné satisfaction. Le nouvel appareil sera plus lourd à manier que celui que nous possédâmes jusqu'ici et les nominations furent faites confusément. Beaucoup de délégués n'étant du tout pas au clair sur ce qui se passait. Ce qui ne nous étonne pas. On ne peut pas créer une pareille organisation sans débats, en se basant uniquement sur une demi-douzaine de propositions des plus contradictoires.

Nous pensons que le dernier mot n'est pas dit sur toutes ces questions. Le congrès n'a pas solutionné de problèmes et n'en a point posé de nouveaux. Le comité d'action accomplira sa tâche, s'il sait s'en tenir aux questions du jour en faisant la bonne action au bon moment.

Karl Dürr.

5

A méditer

L'industrie privée offre aux ouvriers demandant des allocations de renchérissement, une telle résistance, qu'il est nécessaire de lui donner une réponse officielle.

Nos chiffres, nos statistiques, nos revendications étant toujours sujets à caution et à contestation, nous fournirons aujourd'hui des preuves indiscutables sur la portée du renchérissement, ainsi que la mesure des compensations devant

lui être apportées.

C'est le message du gouvernement suisse à l'Assemblée fédérale concernant le payement des allocations de renchérissement au personnel de la Confédération pour l'année 1919, daté du 7 décembre dernier, qui nous servira de témoin à décharge dans notre cause.

Renchérissement

Sur ce sujet si important, nous trouvons des chiffres réellement instructifs et les commentaires qui les accompagnent méritent d'être cités. Les voici:

La guerre mondiale touche à sa fin. Néanmoins, on ne constate encore aucun symptôme de détente dans le renchérissement général et l'on ignore aujourd'hui quand ce dernier aura

atteint son point culminant.

Les chiffres ci-après, calculés par la Ligue pour la vie à bon marché, d'après les données relevées par l'Union des Sociétés de consommation, donnent une idée intuitive du degré de renchérissement de la vie. Ils représentent la dépense annuelle d'un ménage de cinq personnes pour une consommation normale.

1er	septembre	1918			fr.	2,617.60
	- >	1917			>	2,001.82
	>	1916			>	1,500.48
	>	1915	•	•	>	1,255.55
	>	1914			. >	1,071.12
1er	juin	1914		•	>	1,043.63

Nous extrayons du tableau qui suit les indications relatives aux articles de première nécessité:

Augmentation en pour cent sur les prix d'avril 1914, comparés à ceux d'octobre 1918:

	0/0
Lait pur	56,5
Farine entière	86,7
Fromage d'Emmenthal .	90,9
Pain complet	108,0
Beurre	116,7
Bouf avec charge	130,0
Pâtes alimentaires	158,2
Semoule de maïs	166,7
Sucre scié	169,0
Pommes de terre du pays	200,0
Porc frais	275,0
Graisse de rognon	328,0
Lard maigre, fumé	361,0
Briquettes	400,0
Coke d'usine à gaz	400,0
Boulets d'anthracite	468,0
Oeufs frais du pays	500,0
Saindoux du pays	500,0